



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 11775

Texte de la question

M. Alain Marty souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la démographie médicale en milieu rural. Il apparaît que la France n'offre pas une répartition homogène des praticiens sur son territoire, et de nombreux cantons ruraux ne disposent d'aucun médecin généraliste. Il en résulte des conditions de travail difficile pour les médecins généralistes des zones rurales, avec des horaires toujours plus contraignants et des zones géographiques à couvrir toujours plus importantes. Par ailleurs, le vieillissement de la profession et les difficultés pour les praticiens partant à la retraite de trouver un successeur vont accentuer la désertification médicale. Il est pourtant nécessaire que l'accès à une offre de soins de proximité puisse être garanti à tous les patients, quel que soit leur lieu de vie. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin d'améliorer cette situation.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé prévue à l'horizon 2020, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier une mission consacrée à la « démographie des professions de santé » sous la présidence du doyen de la faculté de médecine de Marseille, le professeur Yvon Berland. Le rapport qui en est issu, consultable sur le site du ministère de la santé www.santé.gouv.fr, comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au plus vite (parmi elles figurent la création d'un Observatoire de la démographie des professions de santé, comportant des antennes régionales, et un ensemble de mesures visant à maintenir une offre de soins adaptée en zone rurale) et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11775

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 972

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3042